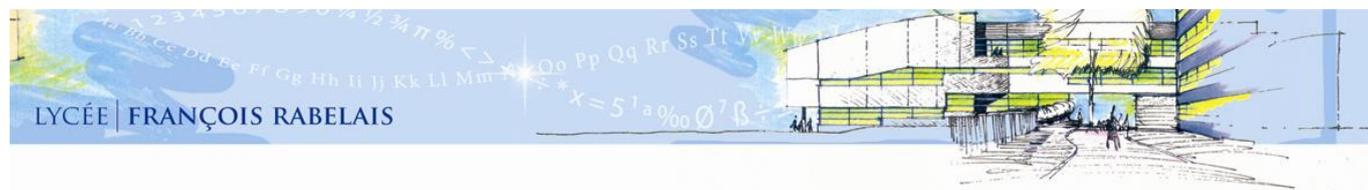


# Déclinaison locale du Protocole Sanitaire

## Pour le fonctionnement des établissements scolaires

### Renforcement des mesures au 09 novembre 2020 – Ajouts ou rappels



Les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020 reposent sur cinq fondamentaux toujours d'actualité et déclinés ci-après :

		Ajouts ou Rappels	
<b>Le maintien de la distanciation physique</b>			
Entrées et sorties		<ul style="list-style-type: none"><li>* Limiter les attroupements, notamment ceux liés à la consommation de <b>tabac aux abords</b> de l'établissement,</li><li>* <b>Porter le masque dès les abords</b></li></ul>	
L'organisation de la journée		<p>Les horaires des arrivées, pauses et sorties sont MAINTENUS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>* <b>Renforcer la présence/vigilance</b> des personnels pour <b>gérer les flux</b></li></ul>	
<b>L'application des gestes barrière</b>			
Mise à disposition		<ul style="list-style-type: none"><li>* <b>Des flacons de gel hydro alcoolique</b> seront mis à disposition dans les salles d'enseignement et de travail.</li><li>→ <b>des lingettes et du produit de nettoyage</b> pour les <b>surfaces et matériels mutualisés</b> seront laissés <b>sous la responsabilité des adultes</b> dans des endroits stratégiques</li><li>Des <b>socles de distribution de GHA à pédales</b> améliorent la distanciation et la fluidité lors de l'accès à la restauration scolaire.</li></ul>	
Port du masque		<ul style="list-style-type: none"><li>* Pour les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs : <b>extension aux abords matérialisés du lycée.</b></li><li>* <b>Lorsque le masque n'est pas utilisé</b>, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle (préférer un contenant alimentaire type sac ou boîte de congélation).</li><li>* Le changement du masque en cours de journée est géré individuellement.</li><li>==&gt; Les masques non portés <b>ne doivent pas être déposés sur les plans de travail et plateaux de restauration.</b></li><li>==&gt; <b>Des poubelles fermées</b> en plus grand nombre vont permettre de recevoir les masques et mouchoirs souillés notamment à l'internat.</li></ul>	
La ventilation des classes et autres locaux		<ul style="list-style-type: none"><li>* L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.</li></ul>	

		Cette aération doit avoir lieu au <b>minimum toutes les 2 heures.</b>	
<b>La limitation du brassage des élèves</b>			
	Sens de circulation	* La limitation du brassage participe de la distanciation physique. * <b>Les sens de circulation dans les locaux</b> ne sont plus de rigueur mais il subsiste la <b>matérialisation d'un sens incitatif</b>	
<b>Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels</b>			
	Actions principales des agents de la collectivité territoriale		
	Evaluation des risques pour les locaux spécifiques	*Evaluation à effectuer <b>régulièrement en concertation</b> avec les utilisateurs et les personnels d'entretien (MDL, CDI, ...) *Evaluation à confronter avec les référentiels d'enseignement, voire <b>les corps d'inspection</b> (ateliers, laboratoires, installations sportives, ...) → Voir <b>fiches repères en ligne sur le site du MEN</b> (EPS, Education Musicale à ce jour)	
	Chacun est concerné	* <b>Gestion / tri des déchets</b> et notamment des déchets potentiellement contaminés (mouchoirs, ...) *Nettoyage des matériels mutualisés (photocopieurs, ...) * <b>Rangement</b> des postes et des lieux de travail.	
<b>La formation, l'information et la communication</b>			
	⇨ Réunions des instances (CVL, Conseil pédagogique et Conseil d'Administration) ⇨ Communications sur le site du lycée, par le biais de l'ENT et Pronote		
	Les familles	<b>Le livret-parents du MEN actualisé sur le site du lycée :</b> Gestes barrière / Avant de quitter la maison / A l'arrivée à l'école / Tout au long de la journée / Port du masque / Hygiène des mains (comment) / A la cantine / Dans la cour de récréation / Si l'élève présente des symptômes / Après la classe. Communication avec <b>les Associations de parents d'Elèves (FCPE – PEEP)</b>	
	Les élèves	* Les élèves prendront connaissance du livret-parents. * Commentaires du protocole en classe	
	Les personnels	* <b>Appropriation du protocole</b> *Réunions thématiques *Entretiens individuels à l'occasion	

Le respect des fondamentaux **est l'affaire de tous** pour **vivre ensemble dans un même lieu** de service public d'Education Nationale.

05 novembre 2020, C. Charlot, proviseure